



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2026

N° 2026/09/28/10

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Date de convocation :
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Laetitia MIRALLES
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE
Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS	Nicolas ANGER
Arnaud BOMPOIL	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Samuel LEFEUVRE	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSEY
Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL (jusqu'au point 10)	Schirel LEMONNE (jusqu'au point 8)	Stéphane KERSULEC

Absents :	
Jean-Charles BRIAND donne pouvoir à Olivier DUDA	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN
Isabelle CHARPENTIER donne pouvoir à Laetitia MIRALLÈS	Lisa BOISRAMÉ donne pouvoir à Samuel LEFEUVRE
Ludvine ROUAUT donne pouvoir à Clémentine JULIEN	Schirel LEMONNE donne pouvoir à Olivier BODIN (à son départ)
Marie GUERINEL donne pouvoir à Stéphane KERSULEC (à son départ)	Romane GALLIAN donne pouvoir à Christophe REBULARD

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : Solidarité aux communes sinistrées de Gironde

Rapporteur : Laetitia MIRALLÈS

Contexte

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France et ont nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire (**Annexe 1.10**).

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune nouvelle de Châteaugiron tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'appel à la solidarité de l'Association des Maires de France (AMF) en faveur des communes sinistrées de Gironde,
Vu l'avis favorable de la commission « Stratégie budgétaire et finances » du 15 septembre 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Verse un don de 1 000,00 € à l'Association des Maires de France «AMF Aides sinistrés», à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à l'Enfance, à la
Jeunesse et à la Parentalité



Tiphany LANGOUMOIS

Tiphany LANGOUMOIS